

DEC180496DR12

Décision portant cessation de fonctions de Mme Chantal SOSCIA, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122162DR12 du 17 juillet 2012 portant nomination de Mme Chantal SOSCIA aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Chantal SOSCIA, dans l'unité du CNRS n°UMR7255, à compter du 1^{er} février 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2018

Le directeur de l'unité
James STURGIS

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND